

BROU, le 26 avril 2019

ATTESTATION DE PARUTION

J'atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal

L'ÉCHO DE BROU DU MERCREDI 1^{er} MAI 2019 n° 3835

sous réserve de conformité à son usage. La présentation de cette annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte.

Le Directeur du Journal,
Jean-Claude BIZEAU

L'ÉCHO DE BROU
28160 BROU - Tél. 02 37 47 00 52
Fax 02 37 96 08 36
RC Chartres 4186 Siret 805 620 218 00018



Avis de concession Délégation de service public

SECTION I : COLLECTIVITÉ CONCÉDANTE

Commune de Brou, Place de l'Hôtel de ville
28160 Brou - Tél : 02 37 47 70 87 -
dgs@brou28.com

SECTION II : OBJET DE LA CONSULTATION

1/ Objet de la délégation

Intitulé : délégation de service public d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement et autres manifestations, fêtes et foires.

Type : concession de service de type DSP avec affermage.

Description succincte : la commune de BROU accorde au fermier l'affermage des fêtes, foires et des marchés d'approvisionnement sur le domaine public pour une durée de 3 ans. Le fermier se rémunérera auprès des utilisateurs exploitants, moyennant la perception d'un droit de place fixé par délibération du conseil municipal. Le délégataire devra verser une redevance à la collectivité, dont le montant annuel sera fixé par délibération du Conseil municipal.

Information sur les lots : la concession n'est pas divisée en lot.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non.

2/ Procédure de délégation

Concession de service de type DSP en application des dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession, et conformément à l'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (procédure simplifiée - procédure ouverte).

3/ Description de la délégation

Lieu d'exécution : commune de BROU et dans le périmètre du service tel que détaillé dans DCE.

Description des prestations : les caractéristiques principales du service public à déléguer sont présentées dans le DCE, de même que l'étendue des prestations à confier au délégataire avec, à titre principal :

– L'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, des fêtes foraines et foires (marché hebdomadaire du mercredi matin et du dimanche matin, marchés nocturnes, marchés à thème, fêtes foraines à Noël et Fête des Cendres). Compte tenu de la spécificité de l'objet délégué, les données en termes de linéaire et de périmètre, comme en termes de matériel éventuel, doivent être vérifiées directement sur le site.

– La perception exclusive des droits de place dus par les occupants du domaine public.

– Le versement d'une redevance à l'autorité concédante.

La valeur estimée du contrat est de 209.000 € HT.

Durée de la délégation : 36 mois à compter du 9 juillet 2019.

Marché éligible au MPS : NON.

SECTION III : CONDITIONS DE LA PARTICIPATION

1/ Contenu du dossier de candidature

– Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

• Pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat à signer la convention d'exploitation du service et toute autre pièce demandée dans le présent DCE.

- Lettre de candidature (formulaire DC1).
- Déclaration du candidat (formulaire DC2).
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- État annuel des certificats délivrés par les organismes compétents (situation sociale et fiscale) (ou formulaire NOTI 2).

• Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions aux articles L.324-9.

• Attestation sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016.

• Attestation sur l'honneur justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail

– **Capacité économique et financière** : voir le DCE.

– **Capacité technique et professionnelle** : voir le DCE.

2/ Contenu du dossier de l'offre

Le contenu du dossier de l'offre est précisé dans le DCE.

SECTION IV : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La commission visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales procédera à l'examen des candidatures puis à l'analyse des offres.

1/ Critères d'examen des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont précisés dans le DCE.

2/ Critères de sélection des offres

Le contrat de concession sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante, sur la base des critères mentionnés avec leur pondération dans le dossier de consultation des entreprises et précisés comme suit :

– Prix et fiabilité financière : 50 %.

– Valeur technique de l'offre : 50 % (dont organisation et mise en place, moyens matériels et humains, modalités d'exploitation, rapidité d'intervention en cas d'incident (15 %) ; stratégie de commercialisation (15 %) ; programme des animations proposées (10 %) ; proposition d'amélioration du service et du savoir-faire du candidat (10 %).

Au vu de l'avis de la commission précitée, l'autorité habilitée à signer la convention d'exploitation se réserve le droit d'organiser une négociation avec les soumissionnaires.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V : PROCÉDURE

Retrait du dossier de consultation des entreprises : Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site www.am28.org

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS CEDEX 1, tél : 02 38 77 59 00.

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif d'Orléans, Service Médiation, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS CEDEX 1, tél : 02 38 77 59 00.

Les délais de recours sont mentionnés au DCE.

Pour les renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brou, Mme Laluque, Directrice générale des services (02 37 47 70 87).

Date d'envoi à la publication : 26 avril 2019.